



cosmoss
COMMUNAUTÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE POUR
UN MONDE OUTILLÉ, SCOLARISÉ ET EN SANTÉ

Agir ensemble pour améliorer le parcours de vie
des jeunes exposés à plusieurs facteurs de risques
ou vivant en situation de pauvreté au Bas-Saint-Laurent.

Mémoire déposé par

**Le Comité régional de coordination
de la Démarche COSMOSS**

Dans le cadre de la consultation publique
Solidarité et inclusion sociale

Déposé le 27 janvier 2016

Table des matières

Introduction	5
Quelques mots sur la Démarche COSMOSS et le Bas-Saint-Laurent	5
Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes	7
Question 1.1 Déterminer d'autres enjeux qui devraient guider le troisième plan d'action	7
Question 1.2 Déterminer un ordre de priorité parmi les enjeux proposés et ajoutés	9
Question 1.3 Donner des exemples de bonnes pratiques pour faire évoluer nos actions.....	9
Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique	12
Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société	14
Question 4.2 Déterminer un ordre de priorité parmi les enjeux proposés et ajoutés	14
Orientation 5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions	15
Question 5.1 Déterminer d'autres enjeux qui devraient guider le troisième plan d'action	15
Question 5.2 Déterminer un ordre de priorité parmi les enjeux proposés et ajoutés	16
Conclusion	17

Annexes

ANNEXE I : *Rapport Faits saillants COSMOSS 2014-2015*

ANNEXE II : *Cadre de référence, Démarche de planification stratégique intégrée COSMOSS 2015-2020*

ANNEXE III : *Aller du bord de l'exclusion, une approche de proximité favorisant d'abord le contact humain, Rapport synthèse de la recherche-action*

Introduction

Devant l'appel lancé par le ministre Sam Hamad de participer à la présente consultation publique pour rapprocher les décisions des communautés et accentuer la mobilisation des acteurs, les membres du Comité régional de coordination de la démarche COSMOSS ont décidé de répondre présent et de partager, en toute humilité, leur regard sur les orientations proposées.

Étant une démarche de prévention de la pauvreté qui vise les jeunes de leur conception à l'âge adulte (0-30 ans), nous nous sommes concentrés sur les orientations 1, 4 et 5, soit celles pour lesquelles notre expérience nous a outillés. Nous avons également joint à ce mémoire quelques documents que nous souhaitons partager avec les lecteurs pour compléter nos propos.

Quelques mots sur la Démarche COSMOSS et le Bas-Saint-Laurent

En 2004, des partenaires régionaux multisectoriels du Bas-Saint-Laurent, réunis sous l'acronyme COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé) ont convenu d'unir leurs forces pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes et de leur famille, de leur conception jusqu'à l'âge de 30 ans.

Cette initiative, unique au Québec, s'inscrit dans une perspective globale de prévention de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé. Les efforts sont centrés sur l'action en prévention, le réseautage intersectoriel, la continuité et la complémentarité des services.

COSMOSS permet de mobiliser les communautés autour des enjeux liés au parcours de vie des jeunes : une entrée scolaire réussie, le développement de saines habitudes de vie, la persévérance scolaire et une intégration sociale et professionnelle durable.

COSMOSS s'appuie sur l'engagement des réseaux de la santé, du municipal, de l'éducation, des services de garde, de l'emploi et du communautaire; et donc de différentes organisations qui dispensent des services aux jeunes et à leur famille.

Près de 200 000 personnes, dont 59 631 sont âgées de 30 ans et moins, habitent les huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent se répartissant dans 114 municipalités. Région périphérique, dont près de 50 % de sa population habite dans six villes de plus de 5 000 habitants. Environ 40 % des jeunes résident dans des municipalités de moins de 3 000 habitants. La proportion des emplois dans le secteur primaire est plus de trois fois supérieure à l'ensemble du Québec. En 2004, le revenu personnel se situait au 14^e rang si on le comparait avec celui des 17 régions administratives du Québec.

Selon les dernières données du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, sur les 114 municipalités du Bas-Saint-Laurent, 42 (36 %) sont considérées comme très dévitalisées (indice de développement inférieur à -5). Plus du quart des municipalités québécoises très dévitalisées se retrouvent au Bas-Saint-Laurent et 13 % des Bas-laurentiens habitent une municipalité dévitalisée.

En outre, les données de recensement de 2006 révèlent que près de 70 % des enfants bas-laurentiens âgés de 17 ans et moins vivent en situation de grande (25 %) ou de très grande (42 %) défavorisation matérielle¹. Sachant que cet indice reflète la pauvreté et la privation des ressources financières nécessaires à la vie courante, on constate rapidement l'ampleur du défi.

Pourtant, les plus récentes données disponibles du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche² révèlent qu'après avoir atteint le premier rang du plus faible taux de décrochage scolaire au Québec, le Bas-Saint-Laurent présente aussi le meilleur taux de diplomation du réseau public. Il s'agit d'une augmentation du taux de diplomation de 10 % depuis 2002.

Selon Michel Perron, fondateur de la chaire UQAC-Cégep de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ), il s'agirait vraisemblablement de l'effet de l'engagement des partenaires bas-laurentiens au sein de la démarche COSMOSS.

Si la situation des Bas-Laurentiens n'est évidemment pas toujours parfaite, il nous semble toutefois que le virage est dorénavant amorcé. Ces résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts auprès des jeunes vulnérables et de leurs familles.

¹ Source : www.inspq.qc.ca/santescopie/indicedefavo.asp?NoInD=4

² Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Rapport annuel de diplomation et de qualification 2015*.

Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Question 1.1 Déterminer d'autres enjeux qui devraient guider le troisième plan d'action

C'est avec beaucoup de contentement que nous avons pris connaissance de l'Orientation 1 qui positionne clairement le rôle déterminant de la **prévention**, de **l'agir tôt** et de **l'outillage des personnes** sur leur parcours de vie, et ce malgré les difficultés qui puissent être rencontrées en chemin.

Comme vous le savez peut-être, nous sommes convaincus que pour favoriser le développement du potentiel des personnes, il faut agir de façon globale d'abord auprès des **jeunes enfants et de leur famille**, mais aussi sur l'adoption de **saines habitudes de vie**, sur la **persévérance scolaire** et enfin sur **l'intégration sociale et professionnelle** (soit l'étape charnière du passage à l'âge adulte). De plus en plus, la littérature tend à affirmer que ces quatre dimensions sont intimement liées et portent ensemble des engrais personnels pouvant faire une grande différence devant l'adversité. Quelle satisfaction pour nous que de les retrouver dans la première orientation d'un nouveau plan d'action pour la Solidarité et l'inclusion sociale!

À la lecture des objectifs proposés, nous retrouvons en fait l'importance d'agir sur **les facteurs de protection**³ personnels, familiaux et sociaux (la communauté et ses services). Ces facteurs sont aussi valables en matière d'intervention précoce auprès des enfants à risque et de leurs familles que pour favoriser la réussite scolaire et l'inclusion sociale. Nous sommes d'avis que ceux-ci mériteraient d'être affirmés clairement afin qu'ils puissent être une base solide et incontournable des interventions à venir. Pour atteindre collectivement les changements visés, il faut agir en fonction des déterminants maintenant reconnus et donc ne pas hésiter à les nommer. Ceux-ci devraient également être à la base des initiatives locales et régionales envisagées en prévention de la pauvreté (Orientation 4).

³ Avenir d'enfants, *Démarche partenariale écosystémique, Guide à l'intention des regroupements locaux de partenaires*, 2014.

Réunir Réussir, *Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative – Document de référence*, 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *La santé et ses déterminants, mieux comprendre pour mieux agir*, 2012, 24 pages.

L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports nous apparaissent être de bonnes cibles. Donner accès, pour les personnes en situation de pauvreté, c'est ouvrir de nouveaux horizons, permettre le développement d'une confiance en soi et peut-être briser le cycle d'une culture familiale de pauvreté. Dans les deux dernières années, nous avons développé de nouveaux partenariats avec le monde de la culture et du loisir, et cela nous apparaît effectivement être un bon biais pour favoriser l'inclusion des personnes.

En termes d'enjeux prioritaires à considérer, nous nous permettons de soumettre à votre attention qu'au-delà des milieux défavorisés, les **handicaps et difficultés d'adaptation et d'apprentissage** vécus par de trop nombreux jeunes affectent directement leur intégration sociale et en emploi et fragilisent ces futurs parents. Toutes les ressources du milieu témoignent abondamment de ce phénomène. Il importe aussi d'accompagner de façon continue et d'outiller ces jeunes pour leur éviter de se retrouver en situation de précarité.

Aussi, tous s'entendent pour dire que l'atténuation ou la résolution des **problématiques psychosociales** (telles que la santé mentale, les problèmes de dépendances, le manque d'autonomie, etc.) sont préalables à une intégration durable en emploi. Cet enjeu mérite d'être ajouté dans cette orientation afin de permettre de rejoindre ensuite l'Orientation 3 sur l'accès à l'emploi.

Un des premiers défis partagés de tous est sans doute de **rejoindre les personnes marginalisées** que nous souhaitons aider. Il serait important de donner aux différents services, tant gouvernementaux que communautaires, un signal d'encouragement en ce sens et de permettre l'adaptation de nos services pour aller davantage vers les clientèles et créer des relations de confiance puisque c'est la relation attentive entre deux individus et la main tendue qui permettent à la personne marginalisée d'entrevoir d'autres possibilités et de faire des pas en zone parfois inconnue. Il faudrait oser repenser notre offre de services et nos approches.

Enfin, à l'heure où une part importante de la population se dirige vers la retraite et plus de temps libre, n'est-ce pas une merveilleuse occasion d'encourager la solidarité citoyenne et l'entraide? Pourquoi ne pas se rapprocher d'une personne qui aurait bien besoin d'un petit coup de main dans la vie? Comme approche personnalisée et de confiance, ce serait un très beau complément à nos offres de services organisées. Donc, **oui au soutien à l'action bénévole!**

Question 1.2 Déterminer un ordre de priorité parmi les enjeux proposés et ajoutés

- **Renforcer les facteurs de protection** ou déterminants **personnels** (ex. : compétences sociales et affectives, habitudes de vie, motivation scolaire, etc.), **familiaux** (ex. : aptitudes et pratiques parentales) **et sociaux** (ex. : accessibilité et qualité des services, mobilisation, environnements favorables).
- Agir tôt dans la vie des personnes et rapidement, dès qu'un problème apparaît. Donc favoriser les initiatives qui visent à détecter rapidement les besoins, que ce soit en milieu de garde et scolaire, en milieu familial ou au travail. **Développer une culture de vigilance et une capacité d'intervention rapide, coordonnée et soutenue.** Permettre à nos services et à nos communautés de développer des moyens en ce sens.
- **Permettre l'accès et la découverte.** L'accès physique et économique à la culture, aux loisirs et aux sports. La découverte d'aliments sains, de nouvelles pratiques sportives, de possibilités de carrière.
- **Adapter nos services et approches pour rejoindre les personnes marginalisées.**
- **Offrir un accompagnement plus personnalisé aux personnes, particulièrement aux jeunes, qui ont ce besoin et renforcer leur capacité psychosociale.**
- **Encourager l'entraide citoyenne et l'action bénévole.**

Question 1.3 Donner des exemples de bonnes pratiques pour faire évoluer nos actions

- **La recherche-action « Aller du bord de l'exclusion »** (voir rapport synthèse en Annexe)

Réalisée en 2014, dans un souci de mieux rejoindre les personnes en contexte de vulnérabilité, la recherche-action a permis à dix-sept intervenants de différents réseaux d'expérimenter de nouvelles stratégies pour rejoindre les personnes visées et maintenir ces personnes en mouvement. Cette expérience s'est parachevée par l'identification de grands constats transversaux et l'accès à un aide-mémoire permettant de vérifier nos stratégies pour rejoindre les personnes

isolées ne profitant pas des ressources disponibles. Les partenaires locaux COSMOSS s'attardent maintenant à donner suite à ces constats.

- **Jeunes parents aux études**

Visant principalement la rétention aux études de jeunes parents (souvent de jeunes chefs de famille monoparentale) ayant moins de 25 ans et ne pouvant compter sur un bon réseau de soutien, « Jeunes parents aux études » est une réussite. Les bilans font état d'une rétention aux études de près de 100 %. Réalisé à l'école, soit en formation des adultes, professionnelle ou au cégep, Jeunes parents aux études consiste simplement à réaliser des activités de contacts et d'entraide entre jeunes parents (sorties à la cabane à sucre, ateliers sur la discipline parentale, le budget ou l'alimentation, échange de vêtements et de jouets, etc.).

« Ça amène une douceur parce que c'est quand même très difficile avec des enfants de venir à l'école et je dirais que les midis où l'on se rencontrait ici, tu décroches de tous les problèmes, pis ça te donne une force pour avancer. Comprends-tu? Ça vient te remonter le moral, ça vient te redonner des forces pour continuer. »⁴ *Étudiante du Centre de formation professionnelle d'Amqui.*

- **Accès-Loisirs**

Belle initiative de la région de Québec, Accès-Loisirs a pour mission de rendre les loisirs culturels, sportifs et de plein air accessibles gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant en situation de faible revenu. Le concept, simple et facile à implanter, consiste à réserver des places dans les offres de cours ou de loisirs payants pour les personnes à faible revenu. Par exemple, en offrant trois places gratuites chaque saison dans le cours d'initiation à la danse. Actuellement, Accès-Loisirs est offert et/ou en cours d'implantation dans sept des huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent.

- **Coaching familial**

L'initiative en coaching familial dans la MRC des Basques vise à développer les capacités d'autocontrôle des enfants de 0 à 5 ans en accompagnant les parents

⁴ Rita Giguère, *Jeunes parents aux études, Bilan de l'expérience de la région du Bas-Saint-Laurent*, 26 septembre 2006, 35 pages.

vers une réponse adéquate face aux comportements non appropriés de leur enfant. L'objectif est d'améliorer les compétences sociales et affectives chez l'enfant, considérées comme un facteur de protection. Le coaching se réalise par un accompagnement en trois rencontres à la maison. Les familles sont également mises en contact avec les ressources du milieu.

▪ **Travail de rue ou de proximité**

Le Bas-Saint-Laurent a développé depuis 2008 un partenariat portant sur les services en travail de rue. Cette entente réunit les conditions essentielles reconnues par la littérature afin d'assurer l'exercice optimal du travail de rue dans les différentes municipalités régionales de comté (MRC) du Bas-Saint-Laurent. Une équipe de deux travailleurs de rue est déployée dans chacune des huit MRC. De juin 2008 à mars 2015, 224 861 contacts ont été faits auprès de jeunes garçons et filles et 10 774 références et accompagnements vers des services ont été réalisés. Le travail de rue est désormais une approche de prévention reconnue par l'ensemble des réseaux partenaires de la région.

« Le travail de rue revêt une importance capitale afin d'amener des jeunes qui ne fréquenteraient pas nos services sans leur aide, à recevoir des soins. Les jeunes atteints de troubles mentaux ne reconnaissent souvent pas leurs problèmes et ne viennent pas chercher de l'aide dans les institutions. Les travailleurs de rue sont sur le terrain et dépistent ces jeunes en souffrance afin de les aider à cheminer et aller chercher de l'aide au bon endroit. » *Psychiatre au CISSS.*

Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Nous ne pourrions passer sous silence notre appréciation que l'objectif numéro 4 s'inscrive dans une perspective de « **Saine alimentation pour tous** » plutôt que de simplement faire référence à la sécurité alimentaire. C'est un grand pas dans la réponse aux besoins de la population. Ce nouveau vocable est possible dans un milieu qui le permet à toute sa population, sans distinction selon le statut économique et social, de pouvoir s'approvisionner, choisir, préparer et conserver des aliments permettant de développer et maintenir la santé.⁵

Longtemps, les travaux sur la sécurité alimentaire et pour une saine alimentation ont été menés en parallèle. Pourtant, nous faisons maintenant le constat qu'il n'y a pas de sécurité alimentaire sans saine alimentation et qu'il ne peut y avoir de saine alimentation sans sécurité alimentaire. De même, ces deux concepts réfèrent à des déterminants identiques. Il serait donc important à ce stade-ci que ces initiatives locales ou régionales s'inscrivent dorénavant dans une vision intégrée de « Saine alimentation pour tous ».

Nous recommandons donc de **changer les vocables utilisés en la matière par celui de « Saine alimentation pour tous »** (SAPT, car celui-ci induit véritablement le changement de pratique souhaité. De même, pour aller en ce sens, nous recommandons que les éventuelles initiatives de SAPT, supportées par un nouveau plan d'action gouvernemental, soient en mesure de démontrer qu'elles s'inscrivent dans un continuum d'actions ou à tout le moins qu'elles sont le fruit d'une concertation des acteurs concernés.

Évidemment, selon les groupes et les clientèles visées, il est possible que des stratégies différentes soient adoptées. Ceci rejoint la définition de l'universalisme proportionné, une approche jugée efficace, soit d'offrir un soutien à toute la population, mais avec des modalités ou une intensité se modulant selon les besoins des différents groupes la composant. Ainsi, différents partenaires financiers peuvent s'allier autour d'une démarche planifiée et concertée.

Enfin, le développement accru de jardins communautaires ou collectifs au Bas-Saint-Laurent au cours des dernières années nous a permis de constater un potentiel fort de

⁵ Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, *Guide de référence pour le choix des orientations en matière de saine alimentation pour tous*, Septembre 2015, p. 2.

solidarité citoyenne et intergénérationnelle. Ainsi, des initiatives de renforcement de l'accès à une alimentation saine contribuent également à la reconnaissance de l'apport des aînés dans notre société.

Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Question 4.2 Déterminer un ordre de priorité parmi les enjeux proposés et ajoutés

Selon nous, le soutien aux communautés devant relever un défi de revitalisation est vraiment le nerf de la guerre. C'est également la première étape pour favoriser la participation citoyenne et entrepreneuriale. Nous préciserions toutefois par **soutien à la mobilisation des communautés devant relever un défi de revitalisation**, car c'est là que l'engagement dans la lutte à la pauvreté s'inscrit et décuple son pouvoir de changement.

Pour aider les communautés à atteindre les objectifs poursuivis de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est toutefois important de les alimenter par du transfert de connaissances sur les facteurs de protection et déterminants auxquels il faut porter attention. Le soutien aux initiatives locales et régionales devrait également s'assurer que les stratégies envisagées s'appuient avec cohérence sur ces facteurs de protection et déterminants. Notre expérience nous a appris que pour atteindre les changements visés, il faut que ceux-ci soient clairs, qu'ils reposent sur les connaissances, et sur une bonne analyse de la situation et de l'offre de services. Sinon, il est facile de perdre nos énergies et leviers dans des initiatives peu porteuses.

Orientation 5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

Question 5.1 Déterminer d'autres enjeux qui devraient guider le troisième plan d'action

Avec la récente abolition des Conférences régionales des éluEs, le visage des démarches régionales et locales de lutte à la pauvreté est désormais complètement différent d'une région à l'autre, voire même d'une communauté locale à l'autre. Toutefois, des modèles se sont quand même parfois bien définis au cours des derniers mois et d'autres sont en discussion. Définir de tels modèles dans la mouvance actuelle s'avère être tout un défi et il est très important que tout nouveau déploiement de politiques ou plans d'action gouvernemental prenne le temps de s'ajuster à ces nouvelles réalités.

Aussi, les démarches de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, que ce soit dans une approche populationnelle ou visant des clientèles précises telles que les jeunes ou les aînés, sont très rarement intégrées avec les concertations visant à améliorer les conditions de vie (revenu, logement, transport collectif, etc.) des personnes vivant en situation de pauvreté. Évidemment, il est essentiel que de tels modèles soient en liaison et s'assurent de leur complémentarité. Leurs objectifs et approches ne rassemblent toutefois pas toujours les mêmes acteurs.

Le respect de la distinction de ces approches, mais en favorisant leur proximité est le modèle qui a été retenu par notre région après avoir analysé la situation puisqu'à vouloir tout intégrer on y aurait perdu la mobilisation de certains acteurs ainsi que la précision de nos stratégies. Il y a encore trop de travail à accomplir pour prendre le risque de se perdre et de s'éloigner de nos cibles en s'intégrant à des démarches élargies. Cela ne nous semble possible que dans de très petites communautés locales. D'autant plus, que les résultats atteints en termes de taux de diplomation, et ce, malgré notre contexte, laissent présager que nous sommes sur la bonne voie. En ce sens, nous recommandons l'ajout de l'enjeu suivant :

Reconnaissance, dialogue national-régional et adaptation aux différents modèles de concertation de lutte à la pauvreté propre à chaque région administrative du Québec.

Question 5.2 Déterminer un ordre de priorité parmi les enjeux proposés et ajoutés

Selon nous, l'enjeu proposé ci-haut est celui qui devrait être priorisé. En s'alliant et en s'adaptant aux nouvelles réalités régionales et locales, le gouvernement s'assurera d'avoir des collaborateurs-terrains gardiens de la cohérence entre les paliers et entre les modèles en place. Ces alliances sont également nécessaires pour s'assurer que la diffusion des expériences novatrices rejoigne les acteurs visés, ainsi que pour s'assurer de la collaboration des milieux à la mesure des changements réalisés.

Notre structure de concertation COSMOSS, et notre complémentarité bien définie entre le local et le régional, est le véhicule qui permet la nécessaire adhésion des milieux aux chantiers de transfert de connaissances et d'évaluation pour la bonne raison que dans la vraie vie, rien n'est réellement possible sans cette adhésion. Et c'est un réel travail de moine et de relations diplomatiques pour y parvenir.

L'arrimage et la complémentarité interministérielle autour de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociales devraient également être priorisées, par exemple entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Secrétariat à la Jeunesse, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Famille, le ministère de la Santé et des Services sociaux, et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Cette volonté de complémentarité et de cohérence devrait également être clairement communiquée aux directions régionales. Nous avons déjà espéré qu'un tel arrimage interministériel se concrétise et nous renouvelons ce vœu, car que de temps investi en région à faire atterrir et à arrimer convenablement les politiques et mesures, avant de pouvoir aborder la mise en œuvre de celles-ci. Et si une telle étape demeure essentielle, puisse-t-elle au moins être reconnue.

Conclusion

En conclusion, notre champ d'intervention est bien les jeunes de 0-30 ans. Toutefois, les membres du Comité régional de coordination de la démarche COSMOSS sont d'avis que les principes qui guident nos interventions, nos approches pour supporter la mobilisation territoriale et le dialogue régional-local, peuvent s'appliquer à toute clientèle vulnérable, notamment les personnes âgées.

L'approche pour un vieillissement en santé et le partenariat spécifique en lien avec les aînés permettaient aussi d'agir pour la solidarité et l'inclusion sociale. Rappelons-nous la portée du désormais célèbre proverbe africain, qui dit qu'agir seul va plus vite, mais qu'agir ensemble permet d'aller plus loin. C'est drôlement vrai.

Annexe I

Faits saillants COSMOSS 2014-2015

Annexe II

Cadre de référence

Démarche de planification stratégique intégrée COSMOSS 2015-2020

Annexe III

Aller au bord de l'exclusion,
une approche de proximité favorisant d'abord le contact humain
Rapport synthèse de la recherche-action

